



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le **mardi 14 octobre 2014**, à 18h30 heures, à la salle des conférences de l'hôtel de ville, située au 375, rue Saint-Joseph, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 554, côte Joyeuse (lots 3 120 135 et 3 120 144 du cadastre du Québec), dans le secteur du concessionnaire automobile Germain Chevrolet Buick GMC inc.

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à permettre que le nombre de garages autorisés soit de 2 plutôt que de 1, comme prévu à l'article 10.2.1 du Règlement de zonage 51-97 (B).

Cette demande vise également à permettre que la superficie totale des bâtiments accessoires autorisée soit de l'ordre de 177 mètres carrés plutôt que de 150 mètres carrés, comme prévu à l'article 10.2.2 de ce même règlement.

Cette demande de dérogation est disponible pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance extraordinaire du **14 octobre 2014** à 18h30 heures à la salle des conférences de l'hôtel de ville située au 375, rue Saint-Joseph.

Donné le 26 septembre 2014.

Le directeur général et assistant-greffier,

François Dumont